

† 𐤀𐤎𐤏𐤓 национален שפה 文化 شرقية

inalco

Institut national
des langues
et civilisations orientales

Enseignement supérieur et recherche depuis 1795



Réussir ses études avec un handicap



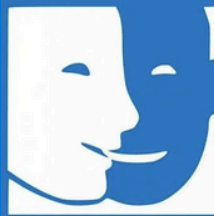
GUIDE DE L'ÉTUDIANT EN SITUATION DE HANDICAP

Bienvenue à l'Inalco



Depuis plusieurs années, l'Inalco mène une politique active en direction des étudiants en situation de handicap afin d'optimiser leurs conditions d'études et d'examens et de leur permettre de vivre une scolarité épanouie. Depuis la mise en place de la Mission Handicap, cet effort se poursuit, et tient notamment une place importante dans notre Schéma Directeur de la Vie Étudiante 2023-2028, qui prévoit l'élaboration d'un Schéma directeur pluriannuel du handicap (SDPH). Nous souhaitons en effet permettre à chacune et chacun de réaliser son projet d'études dans les meilleures conditions possibles et assurer ainsi à tous nos étudiants, quelle que soit leur situation, d'égales chances de réussite.

Jean-François Huchet,
Président de l'Inalco

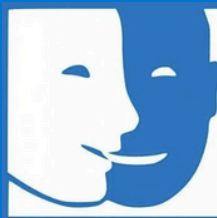


Vos démarches

- p.6 / Dès que possible
- p.6 / Lors de l'inscription administrative
- p.6 / A la rentrée universitaire
- p.7 / Pour obtenir le statut d'étudiant en situation de handicap
- p.7 / Pour obtenir la validation des aménagements

Vos droits et vos engagements

- p.8 / Accompagnement durant votre cursus
- p.8 / Aménagements des cours et des examens
- p.8 / Accompagnement vie de campus
- p.9 / Accessibilité des locaux
- p.9 / Vos engagements



Vos interlocuteurs

- p.10 / Mission Handicap
- p.12 / Service de Santé Étudiante (SSE)
- p.14 / Enseignants
- p.15 / Assistance sociale de l'INALCO
- p.16 / Bibliothèque BULAC
- p.18 / Service d'information, orientation et insertion professionnelle (SIO-IP)
- p.19 / Vie associative

Contacts utiles

et sécurité

- p.20 / MDPH
- p.22 / CROUS de Paris
- p.23 / Structures et services spécialisés
- p.26 / Sécurité

Vos démarches

Dès que possible

①

Consulter le site internet www.inalco.fr sur lequel se trouvent de nombreuses ressources ainsi que des informations détaillées concernant les procédures.

Lors de l'inscription

②

Cocher la **case handicap** dans le dossier d'inscription administrative.

À la rentrée universitaire

③

Prendre rendez-vous par mail auprès de **la Mission Handicap de l'Inalco**. Lors de ce RDV, nous vous expliquerons l'ensemble des démarches à effectuer pour une demande d'aménagement. Nous échangerons autour des problématiques que vous rencontrez et autour de vos besoins et établirons la première partie administrative du plan d'accompagnement (PAEH).

La demande de prise en compte d'un handicap doit être **IMPÉRATIVEMENT** renouvelée chaque année lors de l'inscription.

Accueil sur rendez-vous au bureau 3.23

Du lundi au vendredi

De 9h30 à 12h30 / 14h à 16h30

handicap@inalco.fr

Tel : 01 81 70 12 09 / 01 81 70 11 21

Vos démarches

**Pour obtenir
le statut
d'étudiant
en situation
de handicap**

4

Constituer son dossier médical en vue d'un RDV avec le corps médical. Prendre ensuite RDV sur Doctolib avec Le Service de Santé Étudiante (SSE) :

Campus des Grands Moulins
Université de Paris Cité,
Bât. Sophie Germain - RDC sur cour
8 Place Aurélie Nemours 75013 Paris
De 9h à 17h
Tél : 01 57 27 94 60

Un avis médical sera donnée sur vos demandes d'aménagements d'études et d'examens.

Des propositions d'aménagements seront faites et seront directement transmises à la Mission Handicap de l'INALCO.

**Pour obtenir
la validation
des aménage-
ments**

5

Lors d'un nouveau RDV, la Mission Handicap vous transmet votre PAEH sur lequel sont indiqués vos aménagements. Ce PAEH est signé par toutes les parties et vous est envoyé par voie numérique. Veillez à conserver ce document ainsi que les documents annexes : charte d'engagement, calendrier...

Vos droits et vos engagements

Accompagnement durant votre cursus

- ▶ entretien et suivi tout au long de l'année
- ▶ relais avec l'équipe enseignante
- ▶ lien avec l'équipe pédagogique de la bibliothèque (BULAC)
- ▶ prêt d'équipements techniques
- ▶ photocopies (nombres limités)
- ▶ mise à disposition de casier

Exemples d'aménagements qui peuvent être mis en place :

Aménagements des cours et de vos examens

- ▶ tiers-temps
- ▶ sujets adaptés (caractères, formats, espaces insécables...)
- ▶ secrétariat
- ▶ composition sur ordinateur
- ▶ salle de faible effectif
- ▶ tutorat étudiant
- ▶ aide au repérage

Vos droits et vos engagements

Accessibilité des locaux

- ▶ signalétiques : fléchage institutionnels fréquents, lignes blanches en relief, plan en relief et en braille
- ▶ ascenseurs
- ▶ toilettes adaptées
- ▶ Poste Central de Sécurité (PCS) au rez-de-chaussée

Vos engagements

Conformément au calendrier de la Mission Handicap, les étudiants doivent renseigner le formulaire en ligne en indiquant :

- les informations détaillées de chaque épreuve pour laquelle un ou des aménagements sont souhaités
- les aménagements notifiés dans leur PAEH

Cette démarche doit être effectuée dès que les calendriers des examens de fin de semestre sont publiés en ligne.

Afin que les aménagements nécessaires pour vos examens puissent être mis en place dans les délais, le respect du calendrier est impératif.

La mise en œuvre de ces aménagements implique la mobilisation de l'ensemble de la communauté de l'INALCO et la mobilisation de biens matériels. Ceci nécessite donc un respect des procédures et un engagement réciproque validé lors de la signature de la charte d'engagement.

Vos interlocuteurs

Mission Handicap

Rattachée au service Réussite Étudiante et Vie Étudiante (R.E.V.E), la Mission Handicap est chargée de mettre en œuvre pour les étudiants la politique de l'Inalco dans le domaine du handicap. Elle travaille en collaboration avec les différents services administratifs et pédagogiques de l'établissement.

Principales missions :

- ▶ accueillir et informer les étudiants en situation de handicap
- ▶ organiser les aménagements d'études et d'examens en lien avec les équipes pédagogiques, administratives et logistiques
- ▶ assurer le suivi et l'évaluation des mesures mises en œuvre
- ▶ sensibiliser la communauté de l'établissement au handicap
- ▶ mettre en place des solutions pédagogiques et techniques.

Vos interlocuteurs

Mission Handicap

Accueil sur rendez-vous :

Du lundi au vendredi

De 9h30 à 12h30 / 14h à 16h30.

bureau 3.23 (3ème étage)

Tel : 01 81 70 12 09/ 01 81 70 11 21

handicap@inalco.fr



Vos interlocuteurs

Service de Santé Étudiante (SSE)

Le Service de Santé Étudiante (SSE) est composé d'une équipe pluridisciplinaire qui vous accueille et vous informe dans le respect du secret médical. Les médecins de ce service sont habilités par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Principales missions :

- ▶ accueillir et informer les étudiants en situation de handicap
- ▶ préconiser des aménagements d'études et des aménagements d'examens
- ▶ accompagner et suivre de façon individuelle et personnalisée les étudiants en situation de handicap
- ▶ sensibiliser la communauté de l'établissement au handicap
- ▶ orienter l'étudiant vers un professionnel de santé spécialisé.

Vos interlocuteurs





Service de Santé Étudiante SSE

Pour le plan d'accompagnement (PAEH) :

Campus des Grands Moulins - Université de Paris

Bât. Sophie Germain - RDC sur cour

8 Place Aurélie Nemours 75013 Paris

Ouvert du lundi au vendredi

De 9h à 17h

Tél : 01 57 27 94 60

Pour des informations d'ordre général :

Campus Saint Germain

1er étage – Porte T145

45 rue des Saints Pères 75006 Paris

De 9h à 12h30 / 13h30 à 17h

Tél : 01 42 86 21 29

www.u-paris.fr/sante-prevention

À SAVOIR : Un aménagement peut être accordé à un étudiant atteint d'un **handicap temporaire.**

Vos interlocuteurs

Enseignants

Les enseignants des différents départements de l'Inalco ainsi que les secrétaires pédagogiques sont à votre écoute.

Un enseignant référent au handicap est nommé dans chaque département : **il est le contact privilégié pour l'ensemble des questions pédagogiques. La liste des enseignants référents est consultable sur le site de l'INALCO : <https://www.inalco.fr/etudiant-en-situation-de-handicap>**

Nous privilégions la relation étudiant/enseignant pour un meilleur accompagnement et suivi pédagogique et qu'ainsi tout soit mis en œuvre pour le bon déroulement du cursus universitaire.

N'hésitez pas à vous faire connaître auprès d'eux par mail ou avant/après les cours.

La mission handicap de l'Inalco sert de relais et d'appui dans cette relation étudiant/enseignant (contact p. 11)

handicap@inalco.fr

Vos interlocuteurs

Assistance sociale à l'INALCO

Les assistants sociaux, tenus au secret professionnel, aident les étudiants qui connaissent des difficultés sociales, familiales ou personnelles.

Ils accompagnent les projets d'études, informent sur les services des organismes (CROUS, CAF, BAPU...).

Bureau à l'Inalco

Une assistante sociale est présente à l'Inalco. Pour toute demande d'information ou de rendez-vous envoyez un mail à :

assistance-sociale@inalco.fr

Uniquement sur rendez-vous au bureau 7.01

Vos interlocuteurs

Bulac

La **bibliothèque universitaire des langues et des civilisations (BULAC)** propose les services suivants aux étudiants en situation de handicap :

- ▶ 1 salle de groupe RJ18 réservée (la réservation se fait le jour même auprès d'un bibliothécaire)
- ▶ 2 places à accès prioritaire (1 niveau rdc, 1 niveau rez-de-jardin)
- ▶ 6 casiers de rangement réservés
- ▶ 2 machines à lire : un lecteur scanner et un lecteur agrandisseur (reconnaissance de différentes langues : arabe, hébreu, russe, finnois, etc)
- ▶ 1 loupe électronique
- ▶ 2 loupes éclairantes
- ▶ 2 boucles magnétiques et 1 casque stéthoscopique (pour faciliter les entretiens d'accueil avec les publics malentendants).

Vos interlocuteurs

La Bulac propose sur rendez-vous un accueil personnalisé effectué par des bibliothécaires formés à l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

L'inscription à la Bulac est gratuite sur présentation de votre carte étudiante, professionnelle ou carte d'identité.

service-handicap@bulac.fr

Tél : 01 81 69 18 42

La Bulac est ouverte du lundi au samedi, de 10h à 22h, y compris pendant les vacances universitaires.

La Bulac propose aux étudiants en situation de handicap d'adapter sous forme numérique des documents issus de ses collections dans le cadre de la loi sur l'exception handicap au droit d'auteur.

Vos interlocuteurs

Service information, orientation et insertion professionnelle (SIO-IP)

Relais entre l'Inalco et les entreprises, le SIO- IP met en place des actions favorisant l'insertion professionnelle des étudiants. L'équipe est à votre disposition pour vous apporter conseils, informations, écoute et vous aider à trouver un stage et un emploi en adéquation avec la formation suivie. L'ensemble des dispositifs est accessible aux étudiants en situation de handicap.

sioip@inalco.fr

Principales missions :

- ▶ accompagner l'étudiant dans la construction d'un projet d'études ou professionnel ;
- ▶ informer sur les différentes filières, métiers, etc. ;
- ▶ renseigner l'étudiant sur l'emploi et le préparer à sa future insertion professionnelle.

Vos interlocuteurs

Vie Associative

De nombreuses associations proposent des activités artistiques, culturelles et linguistiques :

Inscrivez-vous auprès des associations !
Calligraphie, jeux traditionnels, taiko, chant chinois, papier découpé ou échanges linguistiques, il y en a pour tous les goûts ! Pour plus d'informations, n'hésitez pas à rencontrer les associations lors de la rentrée et à les contacter sur instagram.

Faire du sport

En compétition ou en loisir, faites votre choix parmi divers sports avec le Bureau des sports du BDE de l'Inalco ! Plutôt tenté par la pratique d'une danse ? Rejoignez le Bureau des Arts du BDE ! Vous pouvez aussi vous inscrire aux activités physiques et sportives proposées par Université Paris Cité grâce à notre partenariat financé par la CVEC. Retrouvez toute l'offre sportive sur leur site internet.



Contacts utiles

MDPH

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) oriente les personnes en situation de handicap et reçoit les demandes de droits et prestations liées au handicap.

Missions principales :

- ▶ accueillir et informer les étudiants en situation de handicap ;
- ▶ financement de projet ou de matériel et prestation de compensation du handicap ;
- ▶ aides à l'accomplissement des gestes essentiels de la vie quotidienne.

Contact département de Paris (75)

69 rue de la Victoire - 75009 Paris

Accueil téléphonique du lundi au vendredi
de 09h à 16h sans interruption

contact@mdph.paris.fr

Tél : 01 53 32 39 39

Contacts utiles

La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) permet l'accès à un ensemble de mesures pour favoriser l'insertion professionnelle et obtenir des aménagements du poste de travail.

La prestation de compensation du handicap (PCH)
Aides financières destinées à rembourser les dépenses liées à la perte d'autonomie.

L'Allocation Adulte Handicapé (AAH) et l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) de moins de 20 ans garantissent un minimum de ressources.

La carte mobilité inclusion est destinée à faciliter la vie quotidienne. La mention « invalidité » permet de bénéficier d'abattements fiscaux, de certains droits dans les transports ou d'allocations logements.

La mention « priorité » permet d'obtenir une priorité dans les files d'attente et une priorité d'accès aux places assises dans tout lieu accueillant du public.

La mention « stationnement » permet de se garer sur les emplacements réservés.

Contacts utiles

CROUS mission handicap

Le CROUS de Paris accompagne les étudiants en situation de handicap ou souffrant d'un trouble de santé reconnu par la MDPH. Son rôle : vous soutenir dans votre projet d'études.

Procédure d'accès au logement

Objectif : répondre aux exigences d'accessibilité ou d'aménagements. Vous devez constituer votre dossier social étudiant (DSE). Puis, prendre rendez-vous avec l'assistant social qui évaluera votre demande et vos besoins. La commission handicap statuera sur votre demande. Le dépôt des demandes doit s'effectuer dans le courant du mois de mai.

Contact assistance sociale handicap

mission.handicap@crous-paris.fr

Tél : 01 40 51 35 57

Contacts utiles

Handi-U

Ce site du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche vous permet de consulter la liste pratique des conditions d'accessibilité, d'accueil et d'accompagnement de chaque établissement : nom des responsables d'accueil, organisation des études, supports matériels, aides humaines, modalités d'examen, transports, logement, restauration.

www.handi-u.fr

ARPEJEH

L'association ARPEJEH se donne comme vocation de promouvoir la formation, la qualification et l'emploi des personnes handicapées en accompagnant les jeunes handicapés dans leurs parcours de formation et la construction de leur projet professionnel.

www.arpejeh.com

Contacts utiles

Agefiph/ Fiphfp

Ces organismes (association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées et le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) peuvent intervenir durant les périodes de stage de l'étudiant.

www.agefiph.fr / www.fiphfp.fr

Association Guy Renard

L'Association Guy Renard mène des actions auprès des lycéens, des étudiants et des jeunes travailleurs de 15 à 25 ans, malades ou en situation de handicap. Elle les aide et les informe sur leurs droits, dans divers domaines : santé, enseignement et formation, protection sociale... www.guy-renard.fr

Accès culture

Cette association propose des services d'accessibilité aux spectacles vivants pour les personnes aveugles, malvoyantes, sourdes, malentendantes. www.accesculture.org

Biblio- thèques

Bibliothèque numérique francophone accessible (BNFA) : www.bnfa.fr
École de l'association Valentin Haüy :
www.eole.avh.asso.fr

Contacts utiles

Handiplace

Handiplace est un site d'information (cadre juridique, organismes compétents, agenda, publications...) sur l'emploi, la formation et l'insertion des personnes handicapées. Ce site inclue des offres d'emploi et de stages.

www.handiplace.org

Ile-de-France Mobilités

Accessibilité des transports, mobilité et handicap en Ile de France.

Infomobi est un service d'information sur les transports pour les personnes en situation de handicap en Île-de-France

Tél : 09 70 81 83 85 (prix d'un appel local depuis un poste fixe, de 7 h à 22 h, 7j/7 sauf le 1er mai) ou par mail

<https://www.iledefrance-mobilites.fr>

Ile-de-France Mobilités a mis en place un service spécifique et gratuit de transport pour les élèves et étudiants en situation de handicap qui ne peuvent emprunter les transports en commun en raison de leur handicap.

Renseignements possible auprès de la MDPH.

Sécurité

Évacuation en cas d'alarme incendie

Dès le déclenchement du signal sonore ou sur consigne des secours extérieurs ou des équipiers d'évacuation :

- ▶ gardez votre calme
- ▶ suivez les instructions de la personne guide d'évacuation : emprunter les issues dédiées (balisage d'évacuation) pour sortir du bâtiment et rejoindre le point de rassemblement le plus proche
- ▶ dans la chaleur et la fumée, baissez vous : l'air frais est au sol
- ▶ ne jamais revenir en arrière
- ▶ ne jamais utiliser les ascenseurs ou les monte-charges.

Tous les étudiants PMR doivent impérativement se déclarer au Poste Central de sécurité (PC sécurité) dès qu'ils entrent dans l'établissement et devront fournir leur emploi du temps.

Sécurité

L'Inalco dispose d'espaces d'attente sécurisés afin d'accueillir en cas d'incendie les personnes à mobilité réduite. Cet accès pompier est signalé par des ronds orange sur les fenêtres :



Signalez-vous à cette fenêtre, par téléphone ou par tout moyen à votre disposition.

Poste Central de Sécurité : 01 81 69 18 18

“ L’Inalco,
votre rendez-
vous avec le
monde ”

Contact : Mission Handicap
Bureau 3.23

✉ handicap@inalco.fr

☎ 01 81 70 11 21 / 01 81 70 11 21

